

MAIRIE DE BAREGES
Place Urbain Cazaux

65120 BAREGES

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BAREGES,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

En raison des travaux de la pose d'un poteau en métal et du remplacement d'un poteau métal pour le compte de ORANGE qui seront réalisés par l'entreprise CASSAGNE ELECTRICITE et qui empièteront sur la voie publique – au droit du 24 (RESIDENCE RIOULET) et 51 (CASTET D'AYRÉ) route de Labatsus

ARRETE

Du lundi 27 juin au vendredi 1^{er} juillet 2022

Art. 1 : L'entreprise CASSAGNE ELECTRICITE est autorisée à installer le chantier sur la voie publique sur cette zone pour les travaux cités ci-dessus avec interdiction de stationner de part et d'autre.

Art. 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise. La zone d'emprise du chantier sera sécurisée pendant toute la durée des travaux.

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BAREGES, le 23 juin 2022

Pascal ARRIBET
MAIRE DE BAREGES

